



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Centre de formation professionnelle - Construction



MATURITÉ PROFESSIONNELLE TASV / MP1 TASV

Technique, Architecture & Sciences de la Vie

GUIDE DE L'ÉLÈVE ET CALENDRIER

DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE

PENDANT LE CFC / MP 1

TABLE DES MATIÈRES

1A. GRILLE HORAIRE MP EN 8 SEMESTRES	3
1B. GRILLE HORAIRE MP EN 6 SEMESTRES	4
2. FILIÈRE ET DOCUMENTS OFFICIELS	5
3. PROMOTION	5
MATURITE PROFESSIONNELLE APRES LE CFC / MP 2	6
4. MATURITÉ PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	6
5. PONDÉRATION DES BRANCHES ET NOTES D'EXAMENS	7
6A. DISPENSE DE LANGUE (ANGLAIS, ALLEMAND)	7
6B. DISPENSE DANS LES AUTRES BRANCHES	8
7. TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE (TID) : TIB + TIP	9
7A. TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE DANS LES BRANCHES (TIB)	9
TEMPS CONSACRE AU TIB	9
QUESTION PRINCIPALE ET QUESTIONS SECONDAIRES	10
CALENDRIER	10
JOURNEE INTERDISCIPLINAIRE (JI)	10
TRAVAIL DE RECHERCHE INDIVIDUEL (TRI)	11
NOTE TIB	11
7B. TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE CENTRÉ SUR UN PROJET (TIP)	12
NOTE TIP	12
8A. CALENDRIER MP EN 8 SEMESTRES	13
8B. CALENDRIER MP EN 6 SEMESTRES	15
9. DÉROULEMENT DES EXAMENS	17
10. CONDITION D'OBTENTION DU CERTIFICAT FÉDÉRAL DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE	17
11. RÉPÉTITION	18

1a. Grille horaire MP en 8 semestres

Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		4 ^{ème}		Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	

DOMAINE FONDAMENTAL

Français	1	1	1	1	2	2	2	2*	6	240
Allemand	1	1	2	2*					3	120
Anglais	1	1	1	1	2	2*			4	160
Mathématiques	3	3	2	2*					5	200

DOMAINE SPÉCIFIQUE

Mathématiques					2	2	3	3*	5	200
Sciences naturelles										
<i>Physique</i>					2	2	2	2*	4	160
<i>Chimie</i>							2	2*	2	80

DOMAINE COMPLÉMENTAIRE

Histoire et institutions politiques	1	1	2	2					3	120
Économie & Droit	2	2							3	120
					1	1				

INTERDISCIPLINARITÉ

TIB	Sur l'ensemble de la formation									(104)
TIP						1	1		1	40

TOTAL

9	9	8	8	9	10	10	9	36	1440
---	---	---	---	---	----	----	---	----	------

Remarque :

En gras et * les examens, soit dans toutes les branches fondamentales et spécifiques.

1b. Grille horaire MP en 6 semestres

Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}		3 ^{ème}		Total
Semestre	1	2	3	4	5	6	

DOMAINE FONDAMENTAL

Français	1	1	3	3	2	2*	6	240
Allemand	1	1	2	2*			3	120
Anglais	1	1	3	3*			4	160
Mathématiques	3	3	4*				5	200

DOMAINE SPÉCIFIQUE

Mathématiques				4	3	3*	5	200
Sciences naturelles								
<i>Physique</i>			2	2	2	2*	4	160
<i>Chimie</i>					2	2*	2	80

DOMAINE COMPLÉMENTAIRE

Histoire et institutions politiques	1	1	2	2			3	120
Économie & Droit	2	2					3	120
			1	1				

INTERDISCIPLINARITÉ

TIB	Sur l'ensemble de la formation							(104)
TIP				1	1		1	40

TOTAL

9	9	17	18	10	9	36	1440
---	---	----	----	----	---	----	------

Remarque :

En gras et * les examens, soit dans toutes les branches fondamentales et spécifiques.

2. Filière et documents officiels

Le CFPC dispense des cours de maturité professionnelle orientation **TASV** : Technique, Architecture et Sciences de la Vie.

Lien et documents de la Confédération

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/maturite/maturite-professionnelle.html>

Ordonnance sur la maturité professionnelle / OMPr

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle / PEC MP

Lien et documents du Canton

<https://www.ge.ch/document/documentation/maturite-professionnelle-geneve>

Brochure 'La maturité professionnelle vous ouvre toutes les portes'

Plan d'études cantonal de maturité professionnelle / PEc MP

3. Promotion

- 1 À la fin de chaque semestre, l'école documente sous forme de notes les prestations fournies dans les branches enseignées et dans le travail interdisciplinaire. Elle établit un bulletin.
- 2 À la fin de chaque semestre, elle décide de l'admission au semestre suivant sur la base du bulletin.
- 3 Les notes obtenues dans les branches enseignées comptent pour la promotion; la note du travail interdisciplinaire ne compte pas.
- 4 La promotion a lieu si :
 - a. la note globale est égale ou supérieure à 4 ;
 - b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 est inférieure ou égale à 2, et
 - c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.
- 5 La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion est promue provisoirement si l'enseignement menant à la maturité professionnelle est suivi pendant la formation professionnelle initiale; si elle ne remplit pas une seconde fois les conditions de promotion, elle est exclue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

(OMPr, art. 17)

Maturité professionnelle après le CFC / MP 2

En cas d'arrêt ou d'exclusion de la filière pendant l'apprentissage (MP 1), la filière après l'apprentissage (MP 2) reste ouverte.

Pour être admis·e en MP 2, il faut réussir des examens d'admission qui ont lieu au printemps.

Les cours de MP 2 ont lieu à l'école de Nicolas-Bouvier. Les informations concernant les démarches d'inscription se trouvent sur leur site internet. En général, les inscriptions se font via e-démarches entre janvier et février et les examens ont lieu début avril.

Dispenses en MP 2

Les élèves au bénéfice d'une attestation de niveau CECR B1 en anglais, allemand ou italien peuvent être dispensés de cette branche.

4. Maturité professionnelle et apprentissage

Selon l'article 2 de l'OMPr, la maturité professionnelle fédérale comprend :

- a. une formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité, et
- b. une formation générale approfondie qui complète la formation professionnelle initiale.

Ainsi, vous ne pouvez pas obtenir un Certificat de MP si vous n'êtes pas porteur·euse d'un CFC. L'obtention du CFC prime.

Par conséquent, si vous êtes en difficulté dans les cours préparant aux CFC, vous pourrez être exclu·e des cours de maturité professionnelle, même si vos notes dans les branches de maturité sont suffisantes.

D'autre part, concernant les cours CFC donnés pendant votre jour MP, vous en êtes dispensé·e tant que vous suivez l'enseignement de MP. En cas d'arrêt de la filière MP, vous serez dans l'obligation de les réintégrer.

5. Pondération des branches et notes d'examens

La pondération des branches est de 1 pour chacune d'elles. Aucune branche ne compte donc double ou triple par rapport aux autres, sauf les mathématiques qui comptent deux fois : une fois dans le domaine fondamental, une deuxième fois dans le domaine spécifique.

Les notes obtenues aux examens, anticipés ou non, ne comptent pas dans le calcul de la promotion semestrielle.

6a. Dispense de langue (anglais, allemand)

Une certification internationale de langue de niveau B1 permet d'être dispensé·e de la branche. Deux options sont possibles :

- Vous choisissez d'être dispensé·e des cours et des examens. La mention «dispensé·e» sera inscrite dans le bulletin semestriel et «acquis» sur le certificat de maturité professionnelle.
- Vous choisissez de suivre les cours. Les résultats de l'examen sont convertis et intégré à la note de branche des examens.

Une attestation cantonale certifiée DGES II peut également dispenser entièrement de la branche.

6b. Dispense dans les autres branches

Pour prétendre à une reconnaissance d'acquis dans les autres branches, vous devez :

- être certifié·e de l'ECG ou du CFP Commerce ;
- être en échec aux examens de maturité gymnasiale.

DISPENSES EN MP TASV – CFP CONSTRUCTION ET TECHNIQUE

Discipline	ECG			CFP Commerce			Collège		
	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0	Pas de dispense	Dispense si la note ≥ 4.0	Dispense si la note ≥ 5.0
Français			✓	✓				✓	
Économie et Droit	✓					✓		✓ ¹	
Histoire et institutions politiques	✓			✓				✓	
Maths	✓			✓				✓	
Chimie et Physique	✓			✓				✓	
TIP			✓			✓			✓

Document tiré de
« Reconnaissance d'acquis pour l'entrée en maturité professionnelle intra CFC »,
DGES II, Service SCOL,
Commission des transferts

¹ Une dispense est possible uniquement pour les élèves ayant suivi l'OS économie et droit

7. Travail InterDisciplinaire (TID) : TIB + TIP

L'objectif de l'interdisciplinarité est de développer votre autonomie et de vous préparer aux HES en vous apprenant à faire des liens entre les différentes disciplines et à ne pas les considérer comme cloisonnées, donc sans rapport les unes avec les autres. Ainsi, les compétences et les connaissances acquises dans le cadre du travail interdisciplinaire dépassent celles qui peuvent l'être dans une seule branche.

Le Travail InterDisciplinaire est constitué du Travail Interdisciplinaire dans les Branches (TIB) et du Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (TIP).

Le TIB prépare à l'élaboration du TIP. Un dixième de l'enseignement menant à la maturité professionnelle et des heures de formation est consacré au travail interdisciplinaire, soit 104 heures pour le TIB et 40 heures pour le TIP.

7a. Travail interdisciplinaire dans les branches (TIB)

L'objectif du TIB est de développer votre esprit critique.

Les TIB sont construits autour des trois axes du développement durable : économie, social et écologie.

Les TIB de chaque semestre sont divisés en deux parties :

1. la Journée Interdisciplinaire (JI)
2. le Travail de Recherche Individuel (TRI)

Temps consacré au TIB

3. Les 104 heures consacrées à l'interdisciplinarité comprennent autant des heures en classe qu'à la maison. Elles sont réparties comme suit :

TIB 1	35 périodes
TIB 2	35 périodes
TIB 3	34 périodes

Question principale et questions secondaires

La question principale qui sous-tend les TIB dans leur ensemble est :

Comment contribuer à la construction d'un monde meilleur ?

Pour y répondre, les questions secondaires suivantes sont étudiées :

TIB 1 semestre 2	JI 1 TRI 1	Quelle économie pour notre société ? Quelle solution pour sortir de la crise ?
TIB 2 semestre 4	JI 2 TRI 2	Quelle gestion des migrations ? Quelle gestion du type de migration choisi ?
TIB 3 semestre 6 (sem. 4 pour les MP-6)	JI 3 TRI 3	Quel environnement pour nos enfants ? En quoi le domaine choisi représente-t-il une solution durable et soutenable ?

Calendrier

Le TIB commence après les vacances de février et se termine mi-mai.

Un·e élève dispensé·e dans une branche ne viendra pas aux cours de la branche et ne répondra pas aux questions dans la branche.

Un·e élève ayant un contrat de confiance vient pour les cours dédiés à l'interdisciplinarité.

Journée Interdisciplinaire (JI)

Semaine 1 Journée interdisciplinaire (toutes les branches)

Semaine qui suit les vacances de février

Semaine 2 Programme habituel – hors TIB

Semaine 3 Évaluation dans chaque branche

& texte : Économie pour TIB 1

Histoire pour TIB 2

Physique pour TIB 3

Travail de Recherche Individuel (TRI)

Semaine 3	Le guide est présenté brièvement après l'évaluation. Les élèves reçoivent la consigne de le lire à la maison.
Semaine 4	Réponse aux questions sur le guide méthodique. Les élèves choisissent leurs sujets.
Semaine 5	L'enseignant·e valide les sujets. Les élèves travaillent seul·e·s.
Mi-mai	Reddition des dossiers.

Note TIB

La note de TIB figure dans le bulletin des semestres d'été concernés. C'est la moyenne de la JI et du TRI. Elle est indicative et ne compte pas pour la promotion.

ATTENTION : Les notes JI et TRI ne comptent pas dans les notes de branche. Elles sont sorties et prises pour elles-mêmes. Les enseignant·e·s prévoient donc **trois notes par semestre sans compter** celle de l'interdisciplinarité.

Les notes TIB sont ensuite combinées avec la note de TIP pour former la note de Travail InterDisciplinaire (TID).

7b. Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)

Le TIP fait partie intégrante de l'examen de maturité professionnelle et se rapporte :

- a. au monde du travail, et
- b. à au moins deux branches de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

(OMPr, art. 11)

Votre TIP se présentera sous la forme d'un travail écrit, que vous défendrez ensuite par oral. Avant le début de l'élaboration de votre TIP, vous recevrez le guide méthodique qui vous renseignera exactement sur les détails du TIP (calendrier, accompagnement, grille d'évaluation, etc.).

Un·e enseignant·e vous accompagnera dans l'élaboration de votre dossier. Vous le/la rencontrerez régulièrement (entre 6 à 10 fois). Vous travaillerez donc la majeure partie du temps de manière autonome.

Note TIP

L'enseignant·e qui suit le TIP est chargé de l'évaluation du processus d'élaboration, de la prestation écrite et de la présentation orale. Un·e juré·e participe à l'évaluation du TIP (écrit+oral). La note obtenue au TIP est arrondie à la demi. Elle est prise en compte comme partie intégrante de l'examen de maturité professionnelle.

En cas d'interruption de la MP en janvier de la dernière année, le TIP doit malgré tout être soutenu oralement. Conformément à l'Ordonnance de culture générale (OCMCG, article 12), la note de TIP sera reprise comme note de TPA.

8a. Calendrier MP en 8 semestres

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre 2

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 1
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 1 / économie & histoire et institutions politiques
MAI - JUIN	SEMESTRIELLES	Allemand : écrit 120' et oral 10' par groupe de 2 Mathématiques : écrit 120'

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 4

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 2
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 2 / histoire & français Allemand : écrit 120' Allemand : oral 20' par groupe de 2
MAI - JUIN	EXAMENS ANTICIPÉS	Mathématiques 'domaine fondamental' : écrit 150' (75' sans moyens auxiliaires & 75' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))

Calendrier MP en 8 semestres / suite

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 6

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 3
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 3 / physique & français
	SEMESTRIELLES	Mathématiques : écrit 120'
		Physique : écrit 120'
MAI - JUIN	EXAMEN ANTICIPÉ	Anglais : écrit 120'
		Anglais : oral 20' par groupe de 2

QUATRIÈME ANNÉE

Semestre 7

Tout le semestre	INTERDISCIPLINARITÉ	Élaboration TIP et soutenance orale
------------------	---------------------	-------------------------------------

Semestre 8

		Français : oral 20' (+ 40' préparation)
		Français : écrit 150'
FIN MAI – DÉBUT JUIN	EXAMENS FINAUX	Mathématiques 'domaine spécifique' : écrit 180' (90' sans moyens auxiliaires & 90' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))
		Sciences naturelles : écrit 120' (Physique 80' & Chimie 40')

8b. Calendrier MP en 6 semestres

PREMIÈRE ANNÉE

Semestre 2

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 1
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 1 / économie & histoire et institutions politiques
MAI - JUIN	SEMESTRIELLES	Allemand : écrit 120' et oral 10' par groupe de 2 Mathématiques : écrit 120'

DEUXIÈME ANNÉE

Semestre 3

JANVIER	EXAMEN ANTICIPÉ	Mathématiques 'domaine fondamental' : écrit 150' (75' sans moyens auxiliaires & 75' avec moyens auxiliaires (calculatrice avec CAS))
---------	-----------------	---

Semestre 4

FÉVRIER - MARS	INTERDISCIPLINARITÉ	Journée interdisciplinaire 2 Journée interdisciplinaire 3
AVRIL - MAI	INTERDISCIPLINARITÉ	TRI 2 / histoire & français TRI 3 / physique & français
MAI - JUIN	EXAMENS ANTICIPÉS	Anglais : écrit 120' Allemand : écrit 120' Allemand & Anglais : oral 20' par groupe de 2

Calendrier MP en 6 semestres / suite

TROISIÈME ANNÉE

Semestre 5

Tout le semestre INTERDISCIPLINARITÉ Élaboration TIP et soutenance orale

Semestre 6

FIN MAI –
DÉBUT JUIN

EXAMENS FINAUX

Français : oral 20' (+ 40' préparation)

Français : écrit 150'

Mathématiques 'domaine spécifique' :
écrit 180' (90' sans moyens auxiliaires
& 90' avec moyens auxiliaires
(calculatrice avec CAS))

Sciences naturelles : écrit 120'
(Physique 80' & Chimie 40')

9. Déroulement des examens

Mesures spécifiques validées

Si vous bénéficiez de mesures spécifiques validées par le CFPC, vous bénéficiez de la prise en compte de ces mesures pour les examens également.

Vos enseignant-e-s organiseront avec vous la lecture des consignes si vous êtes au bénéfice de cette mesure particulière concernant la vérification de leur compréhension.

Absence / Arrivée tardive / Fraude

Toute **absence** doit être justifiée par un CM qui doit être remis à la doyenne de MP dans les 48 heures.

Toute **arrivée tardive** est gérée par la Direction de la MP. En cas d'arrivée tardive non justifiée, la note de 1 peut être attribuée à l'examen.

Toute **fraude** peut aller jusqu'à l'annulation de l'entier de la session d'examens.

10. Condition d'obtention du Certificat fédéral de maturité professionnelle

Vous aurez réussi l'examen de maturité professionnelle si les conditions ci-après sont réunies :

- la moyenne de vos notes de branches de maturité est de 4,0 au minimum ;
- vous n'avez pas plus de deux notes de branches insuffisantes ;
- la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

Vous recevrez votre Certificat de maturité professionnelle uniquement si vous avez réussi votre CFC. Ainsi, en cas d'échec au CFC, votre Certificat de MP sera mis de côté et vous sera remis une fois votre CFC réussi.

Si vous échouez à l'examen de maturité professionnelle, vous recevrez uniquement votre CFC, pour autant que les conditions requises pour l'obtenir soient remplies.

(OMPr, articles 19 à 28 et article 17)

11. Répétition

- 1 La personne qui échoue à l'examen de maturité professionnelle peut se représenter une fois.
- 2 Seules les branches dont la note était insuffisante la première fois que l'examen a été passé font l'objet d'un nouvel examen.
- 3 Lorsque l'examen doit être répété dans des branches des domaines fondamental et spécifique, seule compte la note d'examen; la note d'école n'est pas prise en compte.
- 4 Lorsque l'examen doit être répété dans des branches du domaine complémentaire, un examen doit être passé. Seule la note d'examen compte.
- 5 Si la note du travail interdisciplinaire est insuffisante, les règles suivantes s'appliquent à la répétition :
 - a. le travail interdisciplinaire centré sur un projet doit être remanié s'il est jugé insuffisant ;
 - b. le travail interdisciplinaire doit faire l'objet d'un examen oral si la note d'école est insuffisante ;
 - c. la note d'école est prise en compte si elle est suffisante.
- 6 Si une personne suit l'enseignement pendant au moins deux semestres en vue de se représenter à l'examen, seules les nouvelles notes d'école comptent pour le calcul des notes.

(OMPr, art. 26)

Un élève insuffisant en sciences naturelles (par exemple) devra refaire et la physique ET la chimie, même si l'une ou l'autre de ces deux branches est suffisante.

Idem pour Économie et Droit.